

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE
DÉCISIONS

TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2014

9 H 00

PRÉSENCES

Membres du Comité exécutif :

M.	Robert Sauvé, ing.	président;
M ^{me}	Suzanne Bastien, ing.	première vice-présidente;
M ^{me}	Kathy Baig, ing.	vice-présidente;
M.	Sid Zerbo, ing.	vice-président;
M.	Roland Larochelle	administrateur nommé par l'OPQ

Administrateurs :

M ^{mes}	Anne Baril, ing.	M.	Patrick Lahaie, ing.
	Geneviève Brin, ing.	M ^{me}	Françoise Lange, ing.
MM.	Stéphane Bilodeau, ing.	MM.	Alexandre Marcoux, ing.
	Robert Blanchette		Vincent Ouellette, ing.
	Eric Bordeleau, ing.		Gaston Plante, ing.
M ^{me}	Lise Casgrain		Jean-François M. Proulx, ing.
MM.	Robert Fournier, ing.	M ^{me}	Louise Quesnel, ing.
	Zaki Ghavitian, ing.	MM.	Richard Talbot
M ^{me}	Sandra Gwozdz, ing.	M ^{me}	Isabelle Tremblay, ing.

ABSENCES

M. Donald Desrosiers, ing.
M. André Rainville, ing.

La Secrétaire de l'Ordre et
directrice des Affaires juridiques (intérim)

M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC

Secrétaire adjointe de l'Ordre

M^e Amélie Proulx, avocate, LL.M.

Représentants de l'Office des professions du Québec :

Dr Yves Lamontagne

M^e Pierre Pilote, avocat

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE L'ORDRE (POSTE PAR INTÉRIM)

La résolution ci-après consignée est adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE la Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques est absente pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE selon les dispositions du Code des professions et considérant l'ampleur et la nature de la tâche il devient nécessaire de désigner un Secrétaire de l'Ordre et directeur des Affaires juridiques par intérim ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la stabilité et la continuité de la fonction ;

ATTENDU QUE Maître Louise Jolicoeur, avocate, possède une solide expérience de travail dans des postes de haut niveau ainsi que les qualités professionnelles recherchées pour le poste de Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉSIGNE M^e Louise Jolicoeur, avocate, pour occuper le poste de Secrétaire de l'Ordre par intérim.

DISCUSSION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION CHARBONNEAU ET APPROBATION

La résolution ci-après consignée est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE le 9 novembre 2011, le gouvernement du Québec créait la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (ci-après « CEIC »);

ATTENDU QUE l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est vu accorder le statut d'intervenant en 2012 et a été invité à soumettre un mémoire;

ATTENDU QUE les ingénieurs exercent un rôle essentiel dans les domaines de la construction et l'octroi des contrats;

ATTENDU QUE le lien de confiance du public envers la profession d'ingénieur a été ébranlé par des allégations de collusion et de corruption dont certains ingénieurs ont fait l'objet ;

ATTENDU QUE l'Ordre a pour mission la protection du public ;

ATTENDU QUE l'Ordre et ses membres ont le souci d'améliorer la lutte contre la corruption et la collusion;

ATTENDU QUE l'Ordre estime qu'il est dans l'intérêt de la protection du public de soumettre à la CEIC certaines recommandations en lien avec son mandat et sa finalité;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ENTÉRINE le mémoire et autorise son dépôt, sous réserve des corrections de forme à être apportées ultérieurement, à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ENONCE une motion de félicitations à l'égard des membres du comité de travail qui ont procédé à la révision du mémoire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015

La résolution ci-après consignée est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 103 du Code des professions, le Conseil d'administration fixe la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QU'en 2011, il avait été décidé que l'Assemblée générale devrait se tenir selon la formule d'alternance suivante, à compter de 2011 : Montréal, Montréal, Québec ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'Assemblée générale 2015 devrait se tenir à Montréal ;

ATTENDU QUE suite à plusieurs démarches, le Palais des congrès de Montréal situé au 1001, Place Jean-Paul-Riopelle à Montréal est adéquat pour accueillir l'événement le jeudi 11 juin 2015 ;

ATTENDU QUE l'heure de l'Assemblée générale sera déterminée ultérieurement ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE que l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2015 ait lieu aux date et lieu suivants:

Date : Le 11 juin 2015
Lieu : Palais des congrès de Montréal,
1001 Place Jean-Paul-Riopelle
Montréal, (Québec) H2Z 1H5